



Hippodromes et centres d'entrainements de chevaux de course normands de demain

Objectifs

Avec sur son territoire plus de 600 entraîneurs, près de 2000 naissances de Trotteurs Français/an et près de 3000 naissances de Pur-sang/an, ainsi que plus de 7 000 Trotteurs et 900 Pur-sang à l'entraînement, la Normandie est une terre d'excellence pour les courses hippiques.

La Région Normandie souhaite au travers de ce dispositif identifier et accompagner les hippodromes et centres d'entraînement de chevaux de course normands proposant un projet de valorisation de leur site et participant au développement et à l'attractivité de leur territoire, à l'accueil de professionnels souhaitant s'implanter en Normandie, ainsi qu'à l'augmentation de la présence du public sur ces sites et à la visibilité de la filière course.

Dans le cadre de ce dispositif, les objectifs de la Région Normandie sont :

- Objectif 1 : renforcer l'attractivité des territoires au travers des hippodromes et centres d'entraînement normands Développer des expériences immersives et partenariats culturels pour attirer de nouveaux publics, notamment les jeunes générations et les familles ».
- Objectif 2 : Répondre aux enjeux liés au changement climatique « Réduire l'empreinte carbone des hippodromes par des solutions innovantes (gestion durable de l'eau, énergies renouvelables, mobilité douce pour les spectateurs) et favoriser la biodiversité sur les sites ».

- Objectif 3 : « Renforcer le rôle des hippodromes et centres d'entraînements comme pôles d'animation économique et touristique en lien avec les acteurs locaux (hébergements, restauration, circuits touristiques) et outil d'attractivité pour des professionnels de la filière ». Encourager des projets liés à l'éducation (visites scolaires, ateliers découverte), au sport et à la culture.

Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de l'aide :

- les gestionnaires ou propriétaires d'hippodromes,
- les porteurs de projet souhaitant développer un projet d'investissement sur un hippodrome situé en Normandie,
- les centres d'entraînement de chevaux de course

Les sociétés mères que sont Le Trot et France Galop ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Caractéristiques de l'aide

L'aide est apportée sous forme d'une subvention d'investissement. Sont éligibles les travaux et les acquisitions d'équipements pérennes en lien avec les objectifs du projet. Dans le cadre des projets de diversification, les investissements doivent également servir aux acteurs de la filière équine.

- Le taux d'aide régional est défini en fonction de la qualité du projet et de l'implication des autres financeurs. Il est plafonné à 50% du projet.
- Le taux d'aide publique maximum est de 80% (tous financeurs publics confondus).
- Le plafond de l'aide régionale est de 50 000 € par porteur de projet.
- Le montant minimum de dépenses éligibles est de 50 000 € (l'objectif du dispositif étant de financer des projets structurants).

- Les critères d'éligibilité

- Implication des sociétés mères par le cofinancement du projet ainsi que par le maintien voire le développement du nombre de réunions de courses annuelles.

- Les critères de sélection

- Implication financière d'autre(s) collectivité(s) territoriale(s). La contribution substantielle des collectivités au projet doit témoigner de leur engagement et de leur soutien concret à sa réalisation.
- Caractère innovant ou structurant du projet,
- Diversification des activités de l'hippodromes,
- Gestion économe de l'eau, de l'énergie, renaturation des espaces naturels, autres investissements en faveur de l'environnement,
- Adaptation aux impacts du changement climatique,

- Viabilité économique du projet et de son porteur.
- Communication et marketing territorial (plan de visibilité, partenariats avec offices de tourisme).

Les porteurs de projet ayant déjà obtenu une aide dans le cadre de ce dispositif ne seront pas prioritaires.

Contacts

CONTACT

Aude CHENAT

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines

Service économie équine et forêt-bois

02 31 15 81 35

aude.chenat@normandie.fr